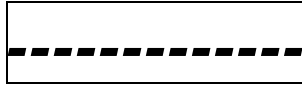


# **NOTE IMPORTANTE**

## **A L'ATTENTION DES CONCURRENTS**



C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des Communes traversées par le RALLYE que l'A.S.A. Lozère a pu organiser et organisera encore cette année le rallye de Lozère.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des RECONNAISSANCES du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des **ROUTES FREQUENTEES PAR DES ENFANTS** allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

**Reconnaisances autorisées : de 9h00 à 12h00**

**de 13h30 à 18h00**

**Limitation de vitesse : 50Km/h sur les épreuves spéciales**

**30Km/h dans les agglomérations**

De nombreux contrôles "RADARS" seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'au refus de départ sanctionneront les contrevenants sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé conformément à la réglementation en vigueur de **limiter la période des reconnaissances aux dates prévues à l'article 6.2.6.p du présent règlement soit du:**

**les 19, 20, 24 et 25 avril.**

Il vous est également demandé de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, tous repères, marques, affiches panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie ; de votre comportement responsable dépend l'avenir des RALLYES.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable 40<sup>ème</sup> Rallye de Lozère et vous remercie par avance de votre sportivité.

# **REGLEMENT PARTICULIER**

**Le présent règlement particulier complète le règlement standard des**

**Rallyes de la Coupe de France**

**LES ARTICLES NON REPRIS DANS LE PRESENT REGLEMENT**

**SONT CONFORMES AU REGLEMENT STANDARD**

---

## **PROGRAMME HORAIRES :**

<b><u>Avant le Rallye :</u></b>	lundi 3 mars	Parution du règlement
		Ouverture des engagements
	Samedi 19 avril	Parution du road-book
	Lundi 14 avril	Clôture des engagements
	Jeudi 24 avril	Publication de la liste des engagés

## **Pendant le rallye : Samedi 26 avril :**

8h00 à 12h00	- Vérification des documents et des véhicules suivant convocations
	- Parc fermé à la suite des vérifications techniques
12h30	- 1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs
14h00	- Publication de la liste des équipages admis au départ
15h00	- Départ de la 1 <sup>ère</sup> Etape
à partir de 19h26	- Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> Etape
21h45	- Publication des résultats de la 1 <sup>ère</sup> Etape
21h45	- Publication de la liste des admis au départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape

## **Dimanche 27 avril :**

8h00	- Départ la 2 <sup>ème</sup> Etape
à partir de 16h03	- Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> Etape
16h30	- Vérifications finales
17h 30	- Publication des résultats du rallye
18h 30	- Remise des prix

Liste des adresses :

**TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL**

Annexe hôtel du Parc, Avenue Jean Monestier – Florac.

**REUNIONS DU COLLEGE .DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Annexe hôtel du parc, avenue Jean Monestier, salle des Commissaires Sportifs

- Samedi : 12h30 21h 00
- Dimanche : 17h15

**PERMANENCE DU RALLYE**

(Accueils : Officiels, Presse, Sponsors, Invités)

Gare de Florac

**DIRECTION DE COURSE**

Annexe hôtel du parc

Avenue Jean Monestier - Florac

**SALLE DE PRESSE**

Annexe hôtel du parc – avenue Jean Monestier - Florac

**VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES  
CHARGES DES RELATIONS AVEC LES  
CONCURRENTS**

Gare de Florac

**VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Place de l’Esplanade

**ACCUEIL DES COMMISSAIRES**

Gare de Florac

**REMISE DES PRIX**

Parc MAURY avenue Jean Monestier

**ARTICLE 1P. ORGANISATION**

**Définition :**

**L’ASSOCIATION SPORTIVE  
AUTOMOBILE DE LA LOZERE  
A.S.A. LOZERE**

organise les 26 et 27 avril 2008 le :

**40<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère.**

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A. sous le permis d’organisation N°: 59 en date du : 20 février 2008

**Comité d’Organisation:**

Président : Sébastien PIC

Secrétaire : Sabine PAULHAN

Trésorier : Thierry RESSOUCHE

Trésorier Adjoint : Jacques PAOLI

Membres : Jean-Louis ALLE  
Stéphane AMARGER  
Bernard AVIGNON  
Luovic BONHOMME  
Mathieu GIBERT  
Cédric GINIER  
Claude MARY  
Bernard PIC  
Guillaume SALLES

Secrétariat du Rallye :

A.S.A. LOZERE

1 bis boulevard Théophile ROUSSEL  
48000 MENDE

Tel : 04 66 65 31 56 - Fax : 04 66 49 05 02

Adresse Postale :

A.S.A. LOZERE

B.P. 11 48001 MENDE Cédex

[www.asalozere.org](http://www.asalozere.org)

Permanence du rallye :

- avant le 18 avril répondeur téléphonique

- du 19 avril au 25 avril  
6, quartier la Croix Blanche - Florac  
Tél. : 08 71 14 01 00  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

**1.1.p Officiels de l'épreuve :**

**Observateur F.F.S.A. :**

Monsieur Etienne FORGET

**Collège des Commissaires Sportifs :**

Président : Robert LAGULHON

Membres : Jean-Michel DEPONT  
Jean RASORI

**Directeur de Course :**

Jacques PAOLI

**Directeurs de Course Adjoints :**

Sylvie ZYCH  
Loriano TOSI  
Claude MARY

**Directeurs de Course**

**délégués aux épreuves spéciales :**

Carmen BELCHI-CORIA  
Alain GUIN  
Jean-Paul CHANTAGREL

**Médecin chef :** Dr Michel ROMIEU

**Commissaires techniques :**

Lambert LISMON  
Jean-Pierre ROLLAND  
C. SIMENO  
Cédric GINIER

**Chargés des relations avec les concurrents :**

Gérard DURAND

Fabien ZYCH



**Chargé des relations avec la presse :**

Jacques RIBARD

**Informatique Classements :**

Moyens informatiques Comité  
Régional du Sport Automobile  
Languedoc Roussillon

**1.2.p Eligibilité :**

Le 40<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère compte  
pour :

- la Coupe de France des rallyes 1<sup>ère</sup>  
Division coef 5.
- le Championnat Languedoc Roussillon  
des Rallyes coef. 4
- le Challenge A.S.A. Lozère

**1.3 p Vérifications :**

Les équipages engagés recevront, avec leur  
accusé de réception d'engagement, une  
convocation pour les vérifications qui  
auront lieu le samedi 26 avril de 8h00 à  
12h00.

Les vérifications finales seront effectuées :  
Garage Marc DURAND  
48400 FLORAC

Prix de la main d'œuvre hors taxes:

40 Euros

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1 p Demande d'engagement**

#### **Inscriptions:**

Toute personne qui désire participer au 40<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère doit adresser au secrétariat du Rallye (**cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, et accompagnée du règlement des droits d'engagement avant le :

- **Lundi 14 avril 2008 date limite**

**Devront également être jointes les photocopies des licences et permis de conduire des membres de l'équipage ainsi qu'une photo d'identité de chacun**

Le nombre d'engagés est fixé à **150** voitures maximums.

### **3.1.2 p Les droits d'engagements sont fixés**

**à :**

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 Euros
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 Euros

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURE**

### **6.1 p Description :**

Le 40<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère représente un parcours de 321,800 Km. Il est divisé en deux étapes et trois sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 136,500 Km

E.S.	Longueur	Etape1	Etape 2
1, 2	18,000	2 fois	
3, 5, 7	18,900		3 fois
4, 6, 8	14,600		3 fois

**L'itinéraire et les horaires figureront dans le carnet d'itinéraire**

### **6.2 Reconnaissances :**

**6.2.1. :** Dans tous les rallyes asphaltes, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

**Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 4 au maximum.**

### **6.2.2. :** Voitures

- Voitures de série,
- Pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
- Autocollant translucide avec la mention " reconnaissance " et un numéro d'ordre remis avec le carnet d'itinéraire.

### 6.2.3. : Equipements

- Autorisation de deux phares optionnels au maximum
- Autorisation d'un appareil de mesure (tripmaster)
- Autorisation d'un lecteur de carte
- Interdiction du casque et des écouteurs
- Autres équipements additionnels interdits

### 6.26.p Reconnaissances Durée

Conformément à la réglementation, en vigueur, **les reconnaissances seront autorisées les 19, 20, 24 et 25 avril inclus** dans le strict respect du Code de la route et des prescriptions figurant en préambule du présent règlement. En dehors de la période précitée elles sont strictement interdites.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2 p Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble verte  
Chef de Poste : Chasuble rouge

## ARTICLE 10P. PRIX – COUPES

### Prix :

#### Général :

au 1 <sup>er</sup>	900 Euros
au 2 <sup>ème</sup>	650 Euros
au 3 <sup>ème</sup>	450 Euros
au 4 <sup>ème</sup>	150 Euros

#### Classement Féminin

1 à 4 équipages au départ :	au 1 <sup>er</sup>	150 €
5 équipages et plus	au 1 <sup>er</sup>	460 €
	au 2 <sup>ème</sup>	230 €

#### Classement par Groupes

au 1 <sup>er</sup>	460 € ( 230 € si - de 4 partants
au 2 <sup>ème</sup>	300 € et seul le 1 <sup>er</sup> sera
au 3 <sup>ème</sup>	230 € récompensé)

#### Classement par classes

	de 1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et plus
au 1 <sup>er</sup>	450 €	450 €	450 €	450 €
au 2 <sup>ème</sup>		300 €	300 €	300 €
au 3 <sup>ème</sup>			230 €	230 €
au 4 <sup>ème</sup>				100 €

Les prix sont cumulables toutefois ceux du scratch ne se cumulent qu'avec la classe.

### Coupes :

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents

Deux commissaires tirés au sort seront également récompensés

### Remise des Prix :

La remise des prix se déroulera le Dimanche 27 avril à 18h30 au Parc MAURY Avenue Jean Monestier à FLORAC.